

Lyon, le 23 mars 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Métropole de Lyon et l'Académie de Lyon concluront prochainement avec plusieurs établissements de l'agglomération des contrats d'objectifs tripartites. Aujourd'hui, une convention préalable à ces contrats a été signée.

Le 8 juillet 2013 a été voté la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République afin de renforcer la formation des élèves et ainsi favoriser la réussite éducative pour tous. C'est dans le cadre de cette loi que la Métropole de Lyon et l'Académie de Lyon ont initié l'élaboration de contrats d'objectifs tripartites avec les collèges de l'agglomération.

Ces contrats permettront une meilleure concertation et l'élaboration d'une orientation commune pour les prochaines années. Leur objectif principal est de déterminer le champ des politiques éducatives partagées. Ils permettront de préciser les orientations par établissement, afin de promouvoir la réussite de tous les élèves, l'égalité d'accès aux formations et favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Des parcours éducatifs spécifiques seront ainsi mis en place :

- Le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique, ou « parcours avenir » ;
- Le parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- Le parcours éducatif de santé ;
- Le parcours citoyen ;

La Métropole de Lyon et l'Académie de Lyon soutiendront également l'éducation au développement durable ainsi que le développement du numérique pédagogique dans les établissements. « *L'usage du numérique constitue aujourd'hui un enjeu éducatif essentiel. Dans le cadre de contrats tripartites, la Métropole de Lyon s'engage à aider les collèges signataires à développer leurs ressources numériques et à moderniser leurs infrastructures* » a souligné Damien Berthilier, Conseiller délégué de la Métropole de Lyon en charge des collèges – coordination/ éducation numérique.

La signature de ces contrats s'inscrit dans la politique globale à destination des collèges menée par la Métropole de Lyon depuis 2015.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon a acquis de nouvelles compétences en matière d'éducation. Parmi elles, la gestion des collèges auparavant confiée au Département.

Aujourd'hui, 42 000 collégiens répartis dans 77 collèges publics sont scolarisés sur le territoire de la Métropole.

Contact presse :

Domitille Jubert / 04 26 99 36 80 / djubert@grandlyon.com